



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

### Absent(s) non excusé(s):

Benjamin DIJON

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

-----

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 28
23	29	pour: 28 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **ADHESION DE LA VILLE DU TRAIT AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL DE SEINE - CM/18/009**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal LE TRAIT-YAINVILLE (SITY) était membre du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine jusqu'à sa dissolution soit au 31 décembre 2017.

Que du fait de sa dissolution, il est retiré du périmètre du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine.

Que ce retrait n'entraîne pas l'adhésion des membres du SITY auprès de ce syndicat.

Que par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette adhésion.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2010 modifiant les statuts du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine, suite à la création de la communauté de l'agglomération ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE et du SITY,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 portant fin d'exercice des compétences du SITY,

**VU** les statuts du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** l'adhésion de la ville au syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse du Val de Seine.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018



**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**